



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques**

Section d'Ille-et-Vilaine

**COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 15 AVRIL 2014
DECLARATION LIMINAIRE FO DGFIP35**

Ce CTL se tient au moment où le gouvernement doit présenter le financement du pacte de responsabilité : 50 Mds d'euros de réduction de la dépense publique, dont 19 Mds pour la seule fonction publique d'Etat qui s'ajoutent aux 10 Mds d'exonérations supplémentaires de cotisations sociales et aux 20 Mds du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE). Cette politique conduit à l'asphyxie de la Sécurité Sociale et la met en péril.

La Modernisation de l'Action publique amplifie la politique d'austérité et les objectifs de la Révision Générale des Politiques publiques.

FO DGFIP exige l'abandon de la Démarche Stratégique à la DGFIP qui ne vise qu'à faire des économies par le démantèlement du réseau au détriment des emplois et des missions.

FO DGFIP condamne le gel depuis 2010 de la valeur du point d'indice qui, ajouté à l'augmentation du taux de la retenue pour pension au 1^{er} janvier 2014, aboutit à une perte de pouvoir d'achat sans précédent pour les fonctionnaires.

Sur le plan local FODGFIP 35 condamne un budget prévisionnel 2014 en baisse de 2,5 %.

FODGFIP 35 condamne une formation professionnelle au rabais axée par "e-formation" et la dématérialisation des supports pour des contraintes budgétaires. En effet le plan de formation s'inscrit dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, mais aussi d'évolution des métiers et des procédures. F.O.-DGFIP réaffirme que la formation professionnelle constitue un élément indispensable pour garantir un service public de qualité dans le cadre d'une Fonction Publique laïque et républicaine. FO DGFIP 35 réitère son attachement à une formation de qualité qu'elle soit initiale, continue ou qu'elle vise à favoriser la promotion interne dans le cadre de la préparation aux examens et concours.

FODGFIP35 condamne la départementalisation des procédures collectives et votera contre ce projet. La départementalisation des procédures collectives, est présentée comme un soulagement pour les centres des finances publiques débordés. Pour FO-DGFIP elle n'aura d'impact que sur la responsabilité des comptables. La départementalisation est un palliatif aux suppressions d'emploi.

La perte de technicité, mise en en avant par la DG, est une atteinte au professionnalisme des agents. Pour FO-DGFIP, la DG est seule responsable de la mise en place des réformes successives et de sa politique désastreuse de valorisation de ses ressources humaines.

De même, la campagne d'Impôt sur le Revenu 2014 qui débute s'annonce difficile.

En effet, le bilan de campagne 2013 fait état d'une hausse de fréquentation des contribuables de plus de 2%. Les nouvelles mesures fiscales pour 2014 laissent présager une nouvelle hausse de contribuables imposables.

FO réaffirme son exigence de justice fiscale : il faut une réforme d'ampleur plaçant l'impôt sur le revenu au centre du dispositif fiscal et réduisant les impôts indirects (dont la TVA).

Le projet de mouvement de mutations des agents de catégorie C paru ce 14/04/2014 annonce:

- 5 départs et 9 arrivées pour la filière GP
- 8 mouvements internes, 1 départ et 8 arrivées extérieures pour la filière FF.

Le solde net d'arrivée de 11 agents ne permettra pas de compenser les départs en retraite et les promotions de C en B.

FODGFIP 35 exige l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois qui sont la première cause de la dégradation des conditions de travail.

Les agents attendent des réponses concrètes et rapides à leurs difficultés quotidiennes.

Or les sujets présentés lors de ce CTL laissent présager une nouvelle dégradation des services de la DRFIP35.

Sur un plan plus général, F.O.-DGFIP défend, entre autres, les revendications suivantes :

- L'arrêt immédiat de la démarche stratégique à la DGFIP
- L'arrêt des suppressions d'emplois, des réorganisations et des restructurations
- Le maintien de l'intégralité des missions dans le ressort de la DGFIP
- Le maintien des statuts particuliers et de tous nos droits et garanties (régime indemnitaire)
- Le maintien de l'ensemble du réseau de proximité, trésoreries, SIP, SIE